

*Privilège—M. Yewchuk*

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant est un des membres les plus énergiques du gouvernement, et rien de ce qui lui est confié n'est en plan. Il est d'ailleurs un ardent défenseur des principes énoncés dans le texte en question.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si le bill C-81 figure parmi ceux que nous allons étudier avant Pâques, afin que nous puissions modifier la loi et bloquer entièrement nos revenus?

**M. Sharp:** Il restera au programme que j'ai annoncé deux jours pour lesquels des travaux n'ont pas été attribués. C'est là une des possibilités. J'espère que l'honorable représentant appuiera sans réserve le projet de loi.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## M. YEWCHUK—LE CAS DES MÉDECINS DÉPUTÉS À LA CHAMBRE ET MEMBRES DU COMITÉ DE LA SANTÉ

**M. l'Orateur:** Le député d'Athabasca soulève la question de privilège.

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** J'ai toujours eu l'impression monsieur l'Orateur, que la question de privilège l'emportait sur un rappel au Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait que tous les jeudis, la Chambre a coutume de faire connaître le programme de ses travaux. Le député admettra que c'est une question d'ordre général qui intéresse tous les députés et qu'on doit lui accorder priorité dans certaines circonstances.

**M. Yewchuk:** Ma question de privilège concerne les députés qui exercent la profession de médecin et leur droit de faire partie du comité de la santé et d'interroger comme bon leur semble tous les témoins qui se présentent devant le comité, sans que d'autres députés, la presse ou quiconque, s'interroge sur leurs motifs.

Le 25 mars, des représentants de l'Association médicale canadienne ont témoigné devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales à l'occasion de l'étude du bill C-68. Au cours de la séance, la représentante de Vancouver Kingsway (M<sup>me</sup> Holt) a tenté, de façon manifeste, d'imputer des motifs à certains députés conservateurs en laissant entendre qu'ils avaient certains intérêts pécuniaires à protéger, ce qui est une façon d'affaiblir leur crédibilité de député et d'entraver leur droit d'intervenir librement, selon leur conscience, devant le comité permanent. Ces propos offensants figurent à la page 20 du fascicule n° 44 des délibérations du comité. Les voici:

Je remarque que du côté de l'opposition, les médecins font un bloc commun. Ils s'entendent pour louer cet exposé alors que je crois que c'est perdu d'avance.

Encore plus graves sont les paroles suivantes prononcées également par la représentante de Vancouver Kingsway:

Il serait bon que des gens qui reçoivent certains services et qui paient pour les recevoir commencent à poser certaines questions. Je pose ces [M. Hnatyshyn.]

questions au nom de mes commettants qui veulent obtenir des services médicaux et qui les paient.

Il est évident que dans la deuxième citation, l'honorable représentante de Vancouver Kingsway insinue qu'elle a ce qu'il faut pour poser des questions au nom de ses commettants, mais que ce n'est pas le cas des députés de l'opposition officielle qui sont à la fois députés et médecins—que ces députés laissent leur intérêt professionnel l'emporter sur leurs devoirs publics. Monsieur l'Orateur, j'ai personnellement cessé de pratiquer il y a quatre ans. J'ai demandé au député de Vancouver Kingsway de retirer ses observations qui, à mon avis, sont une atteinte à ma réputation de député. Elle a répliqué alors:

● (1510)

«D'après moi, vous avez donné des témoignages comme si vous étiez des témoins.»

Bref, elle a refusé de retirer ce qu'elle avait dit. En ce qui concerne la chaîne CTV et son employé, Eric Malling, voici la déclaration qu'il a faite le jour suivant, le 26 mars, à l'émission «Canada AM», à 8 h 20:

Les progressistes conservateurs étaient représentés au comité par quatre médecins et c'est la défense de témoins la plus éhontée que j'ai jamais vue. A voir ces docteurs se tenir les coudes, on jurerait qu'ils ont laissé un bistouri dans le ventre d'un patient, tous autant qu'ils sont.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette remarque ne peut donner lieu qu'à une seule interprétation et c'est dire que les députés médecins du parti conservateur n'agissaient pas au mieux des intérêts du public canadien mais se tenaient les coudes pour défendre leurs propres intérêts ou ceux de leur profession.

En comité, alors que j'ai posé la question de privilège et que j'ai demandé au député de Vancouver Kingsway de se rétracter, le président a jugé que cette remarque ne me portait pas préjudice. Bien sûr, le commentaire de M. Malling a été fait en dehors du Parlement et jusqu'ici rien a été fait à ce sujet. Ce que je demande, monsieur l'Orateur, c'est que l'on réaffirme publiquement qu'un médecin député a droit aux mêmes privilèges et aux mêmes droits que tout autre député.

**Des voix:** Bravo!

**M. Yewchuk:** ... quelle qu'ait été leur profession avant qu'ils ne représentent les Canadiens au Parlement; je demande également que le député de Vancouver Kingsway et M. Malling de la chaîne CTV se rétractent.

Nous avons de nombreux exemples de députés qui siègent à des comités en rapport avec leur profession; un député agriculteur prendra par exemple vigoureusement la parole pour défendre la cause des agriculteurs canadiens, sans qu'un autre député le lui reproche. Le député qui s'intéresse à la pêche parlera au nom de ce secteur d'activité; ou si l'un de nous prend la parole sur des lois fiscales, ou vote contre une augmentation d'impôt, il n'est pas soupçonné pour autant de chercher à défendre ses propres intérêts. Que dire enfin, monsieur l'Orateur, des députés qui sont saisis de bills concernant les salaires et les services de députés et qui votent sur cette question!